

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h30. Le compte rendu de la séance du Comité Syndical du 18 juin 2004 est adopté à l'unanimité.

Mr COUSIN Guy est nommé secrétaire de séance.

Dossiers Administratifs

CLARIFICATION DES COMPETENCES CAN - SMITED

Dans le prolongement des entretiens que le Président du SMITED a eus avec le Président de la CAN, il a été convenu de soumettre au vote un projet de convention ayant pour objet la clarification des compétences et du périmètre de chacune des collectivités.

Délibération n°ADDéI011004-03

Dossiers financiers

MUTUALISATION DES COÛTS DE TRAITEMENT

Compte tenu des difficultés rencontrées pour faire aboutir le projet du Smited relatif à l'ouverture d'un second centre de stockage dans le centre du département, les élus du Thouarsais s'inquiètent des conséquences d'un échec sur la mutualisation des coûts. En effet, si le coût mutualisé a pu jusqu'ici être maîtrisé, c'est en grande partie grâce à l'acceptation par Coulonges Thouarsais, sur son territoire, du centre de stockage de La Loge.

Le principe de mutualisation risque, à terme, de devoir être remis en cause en fonction de l'implication des territoires dans la démarche engagée par le SMITED.

Délibération n°ASDéI011004-02

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le quai de transfert des déchets ménagers implanté sur le SICTOM de Loubeau nécessite le renouvellement du matériel de chargement. L'acquisition d'un chargeur d'occasion s'élève à 36 500 € TTC. Pour financer ce matériel, il est proposé d'inscrire au compte 2154/0019 un montant de 36 500€ par prélèvement au compte 2188/0019 de 11 500€ et au compte 2315/0019 de 25 000€.

Délibération n°ASDéI011004-13

INTERETS MORATOIRES DUS PAR L'ETAT

Un retard de paiement par mandat administratif imputable au comptable du trésor a eu pour conséquence le versement d'intérêts moratoires au fournisseur.

Ce retard n'étant pas imputable à la collectivité, l'Etat doit rembourser la somme de 209,66 euros au Smited sur présentation d'une délibération demandant effectivement ce remboursement.

Le Comité Syndical demande à Mr le Président de formuler une demande de remboursement de ces intérêts moratoires à l'Etat.

Délibération n°ASDéI011004-09

Marchés Mublics

MARCHES PASSES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE

Art28 du CMP

Pour les marchés inférieurs au seuil de 230 000 euros HT, le maire et, depuis l'adoption de l'article 10 de la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réforme à caractère économique et financier, les présidents de conseil général et de conseil régional peuvent par délégation de l'assemblée délibérante, conclure des marchés passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics. Cette délégation générale autorise l'organe exécutif à signer le marché directement.

En revanche, pour les marchés supérieurs à 230 000 euros HT, il faut une délibération expresse de l'assemblée autorisant le Président à signer l'acte d'engagement.

Le président sollicite délégation du comité syndical pour signer les marchés passés selon la procédure adaptée prévue à l'art 28 du CMP et dont le seuil est inférieur à 230 000 euros HT.

Délibération n°ASDél011004-04

ATTRIBUTION DE MARCHES

Depuis le dernier comité syndical, un marché « sans formalité préalable » a été passé avec une entreprise, il concerne l'assistance maîtrise d'ouvrage pour lancer une consultation d'exploitation de la plate forme de compostage de La Loge. Le cabinet Merlin a présenté une offre s'élevant à 6500 euros HT.

Les résultats de cette consultation permettront d'apprécier les coûts proposés et de les comparer avec ceux pratiqués sur des installations exploitées en régie directe. Ces résultats donneront également des indications intéressantes pour l'avenir de cette compétence que le Smited devrait exercer dans les prochains mois.

Délibération n°ASDél011004-05

CONSULTATION EXPLOITATION COMPOSTAGE LA LOGE

Appel d'offres ouvert

Lors de l'assemblée du 23 avril dernier avait été évoquée la possibilité de confier l'exploitation de l'unité de compostage à un opérateur privé. Le cahier des charges qui sera réalisé par l'assistant maître d'ouvrage permettra de lancer une consultation dans les prochaines semaines. Le comité syndical sera sollicité pour autoriser le Président à lancer cette consultation.

Délibération n°ASDél011004-07

TRAITEMENT DES DECHETS 2005

Après analyse des résultats de l'appel d'offres pour le traitement des déchets en 2005, le marché est attribué par la commission d'appel d'offres réunie le 13 juillet dernier à :

Société SITA Centre Ouest

Prix unitaire par tonne ttc: CSDU de St Sauveur (86) : 66.99 euros ttc/tonne

CSDU de Sommières du Clain : 68.73 euros ttc/tonne

La quantité minimum du marché est de 30 000 t pour 2005 et le maximum de 35 000 t.

Le montant total du marché (tranche ferme) est évalué à 2 009 700 euros ttc pour le minimum et 2 405 550 euros ttc pour le maximum.

Le comité syndical autorise le Président à signer les pièces du marché puis à adresser l'ordre de service.

Délibération n°ASDél011004-06

DIAGNOSTIC TOUT VENANT DE DECHETTERIE

En juin dernier, il a été décidé de consulter plusieurs bureaux d'étude pour la réalisation d'une étude diagnostic tout venant dont le but est double : apprécier la qualité globale du tri sur les déchetteries et identifier les matériaux susceptibles de rejoindre des filières de valorisation existantes ou à développer.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des actions de préventions et de meilleur recyclage.

Le bureau a retenu le Cabinet TRIVALOR. Les agents des collectivités adhérentes au SMITED seront sollicités pour aider au tri dans le cadre de cette analyse.

Délibération n°ASDél011004-08

Dossiers techniques

RECHERCHE DE SITES DE STOCKAGE

Point de la situation et poursuite de la démarche

Le Comité Syndical du SMITED, composé de 52 délégués, représentant les 10 syndicats de collecte et de tri adhérent à cette structure a fait le point sur le dossier du traitement des déchets ménagers, mission que lui ont confié les 277 communes du Département des Deux-Sèvres.

Après débat, le Comité Syndical:

- confirme la nécessité, en plus du centre de Coulonges Thouarsais, de trouver un centre de stockage au Centre du Département comme l'a prévu le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers arrêté en 2001, compte tenu de l'impossibilité de continuer à exporter les déchets dans les départements voisins.
- prend acte des nombreuses observations des collectivités, des associations et des riverains directement concernés par les douze zones recensées à partir des critères de pré-sélection arrêtés par la Commission Consultative du plan dans sa séance du 21 juin dernier.
- autorise le président du SMITED à demander à la Commission Consultative du Plan d'élargir les critères initiaux pour tenir compte des remarques des riverains et des collectivités concernées lorsqu'elles sont justifiées (éloignement de l'habitat, prise en compte de l'environnement, des paysages, de la présence des zones d'élevages et d'activités agricoles spécifiques) et pouvoir ainsi mobiliser une emprise foncière tenant compte des remarques des propriétaires fonciers et des exploitants agricoles. A ce titre, le Comité Syndical autorise le Président à signer tout document relatif à la constitution d'une réserve foncière (convention SAFER, promesse d'achat...)
- décide en conséquence de continuer d'étudier toute solution de stockage, pour laquelle le SMITED a reçu le mandat des 277 communes représentées au SMITED par les syndicats de collecte et de tri.
- prévoit de continuer d'informer l'ensemble des 277 communes adhérentes et la population pour rappeler l'origine du SMITED, les objectifs et les missions du Syndicat, les orientations du plan départemental d'élimination des déchets ménagers, les actions mises en place depuis plusieurs années pour privilégier le centre de tri et de conditionnement, le volet agronomique et le centre de stockage nouvelle génération.

Le Comité Syndical décide que ces réunions seront organisées sur l'ensemble de son territoire de compétence par l'intermédiaire des 10 syndicats de collecte et de tri et en lien avec les 277 communes composant le SMITED.

Délibération n°ASDél011004-01

PROJET DE RECYCLAGE DES BÂCHES AGRICOLES CUMA DEUX SEVRES

Les représentants de la FD CUMA des Deux-Sèvres ont présenté un projet de collecte conditionnement des bâches agricoles, avec reprise pérenne des matériaux par la Société AGR implantée dans le Maine et Loire qui recycle les plastiques en granulats prêts à être réinjectés dans l'industrie de la plasturgie.

Cette filière avait été identifiée lors de l'étude filière menée par le cabinet Gaudriot en ce début d'année.

La FD CUMA sollicite le SMITED pour un soutien financier au lancement de l'opération, dans une forme similaire à l'expérience de recyclage des produits électroniques et électriques en fin de vie.

Après débat, le comité syndical décide d'apporter son soutien à cette action qui permettra de détourner quelques tonnes de matière des déchetteries dont le traitement est actuellement supporté par le contribuable.

L'encouragement de ce type d'initiative permet de renforcer la sensibilisation de tous les acteurs sur la prévention et la réduction des déchets.

Le Comité Syndical mandate le Bureau pour définir la forme et la durée de l'aide accordée.

Délibération n°ASDél011004-11

Rappel : les bidons ayant contenus des produits phytosanitaires sont interdits en déchetterie car ils représentent un déchet toxique. Pour information, la filière ADIVALOR pour le recyclage des bidons phytosanitaires dépose 2 fois par an dans les coopératives agricoles des conteneurs pour collecter ces bidons. Cette collecte est gratuite. Les agriculteurs doivent s'informer des dates de collecte auprès de leur coopérative agricole et déposer leurs bidons « phytosanitaires » à ces dates.

ACQUISITION FONCIERE

Terrain Montplaisir :

Le comité syndical est invité à délibérer pour l'acquisition foncière de parcelles proposées à la vente par les propriétaires à Montplaisir:

- Une parcelle appartenant à M. RAGUENAUD, sise à Montplaisir, Commune de Champdeniers, cadastrée section B n°715.
- Une parcelle B n°727 appartenant à la Communauté de communes du Val d'Egray

Le service des domaines a estimé les biens à :

- Parcelle B 715 d'une superficie de 8a74ca à 2000€
- Parcelle B 727 d'une superficie de 2a72ca à 600€

Il est proposé d'acquérir cet ensemble immobilier qui constitue le complément aux parcelles déjà acquises en février pour le prix de 2500 € accepté par le propriétaire de la parcelle B n°715 et pour la valeur vénale estimée à 600€ par les domaines pour ce qui concerne la parcelle B n° 727.

Après avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à acquérir les parcelles pré-citées et à signer les actes.

Délibération n°ASDél011004-10

CONCOURS EUROPEEN LIFE (financement européen) pour le lancement de l'étude de faisabilité « Carte Achat Malin »

PLATE-FORME DE TRAVAIL CAN / SMITED : Prévention de la production de déchets

Dans le cadre des actions de prévention développées depuis 2003 et conformément au schéma de gestion des déchets du SMITED voté à l'unanimité en Mars 2002,

Suite à la journée technique du 16 décembre 2003, où la CAN et le SMITED dans le cadre d'une plate-forme de travail en commun ont annoncé leur désir de mener une étude de faisabilité préalable au lancement d'une carte d'incitation à l'achat d'écoproduits appelée « carte achat malin »,

Plus globalement et afin de réduire les déchets à la source en favorisant « l'éco-geste » du consommateur dès l'acte d'achat lui-même, un des moyens de sensibilisation est d'inciter le grand public à développer des pratiques

d'utilisation et de consommation des produits plus respectueuses de l'environnement par des campagnes d'information et d'autres outils.

Dans cet objectif, la recherche de partenariats multiples apparaît essentielle.

Les partenaires financiers et techniques envisagés sont les suivants :

- ✓ L'Union Européenne, dans le cadre du concours Programme LIFE
- ✓ le Conseil Régional Poitou Charentes
- ✓ le Conseil Général des Deux Sèvres,
- ✓ le SGAR Poitou Charentes
- ✓ l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- mandater le président pour que le SMITED s'associe avec la CAN aux demandes de financement auprès des différents partenaires et à signer les documents à intervenir dans le cadre de la mise en place de ce projet commun.

Délibération n°ASDél011004-12

INFORMATION OXALOR

Le Maire de Chey par courrier en date du 27 septembre 2004 informe que la demande d'expérimentation pour le traitement des déchets ménagers concernant le procédé Oxalor a été accordée par Mr le Préfet et que l'arrêté est en cours de signature.

Le SMITED suivra l'évolution de cette expérimentation dans le cadre de sa participation au comité de pilotage local.

ESTIMATION IMMOBILIERE

En préalable à l'ouverture du nouveau site de Coulonges Thouarsais, il est proposé au Comité Syndical de procéder à une expertise immobilière sur les maisons d'habitation situées à proximité et susceptibles d'être vendues.

Après débat, le Comité Syndical autorise le Président à missionner un expert immobilier et à signer tous documents relatifs à cette expertise.

Délibération n°ASDél011004-15

CERTIFICATION ISO 14001

La Loge

Après présentation de la démarche de certification ISO 14001, le Comité Syndical unanime décide de s'engager dans cette démarche et demande à Mr le Président d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2005.

Délibération n°ASDél011004-16

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 11h30.

Le Président du SMITED
Jacques MASSE

Le Secrétaire de séance
Guy COUSIN